

Mardi 12 février, les agents des douanes ont saisi 20 sacs de cannabis dans deux camions poids lourd de Dangote (structure spécialisée dans la production et la commercialisation du Ciment), c'était dans le village Dabanga, département du Logone-et-Chari, région de l'Extrême-nord, apprend 237actu d'une source sécuritaire du côté l'Extrême Nord.

La valeur de la marchandise est estimée à plus de 08 millions de Fcfa sur le marché illicite de la revente au détail de stupéfiants.

Lors du contrôle, les deux conducteurs de nationalité camerounaise, présentent des documents couvrant le transport du Ciment.

Poursuivant leurs investigations, les douaniers découvrent alors 20 sacs de cannabis à concurrence de 10 sacs dans chaque camion, rapporte notre source.

Ayant entrepris des négociations infructueuses avec les agents de douane a qui ils proposaient 4 millions, poursuit notre source, les deux hors-la-loi vont prendre la fuite avant de se faire rattraper par la suite. La société Dangoté n'a fait aucune déclaration pour le moment.

Ils ont été placés en détention provisoire dans l'attente de leur jugement. Rappelons que la

culture, la consommation et la commercialisation des stupéfiants sont interdites au Cameroun et sanctionnées par la loi n 97/019 du 7 août 1997. Les peines d'emprisonnement peuvent aller ici jusqu'à 20 ans et les amandes jusqu'à 120 millions de Fcfa.